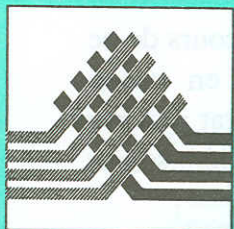


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

Division Conjoncture de l'emploi et Marché du travail

Numéro 217 - Avril 1991

LES MOUVEMENTS DE MAIN D'OEUVRE dans les établissements de 50 salariés et plus AU QUATRIEME TRIMESTRE 1990

Poursuite de la croissance des recrutements sur contrats à durée indéterminée...

Le nombre d'entrées au cours du quatrième trimestre 1990 dans les grands établissements s'élève à 7,7% des effectifs en données CVS (contre 8% au trimestre précédent). Cette baisse du taux d'entrée (tous secteurs confondus) est due aux recrutements sur contrats à durée déterminée qui enregistre une brutale décélération dans tous les secteurs d'activité et, particulièrement dans l'Industrie (- 0,7 points par rapport au trimestre précédent).

En revanche, la croissance des entrées sur contrat à durée indéterminée se poursuit dans tous les secteurs d'activité et en particulier dans le secteur tertiaire. Néanmoins, sur le seul mois de décembre 1990, on constate un certain essoufflement des entrées sur ce type de contrat.



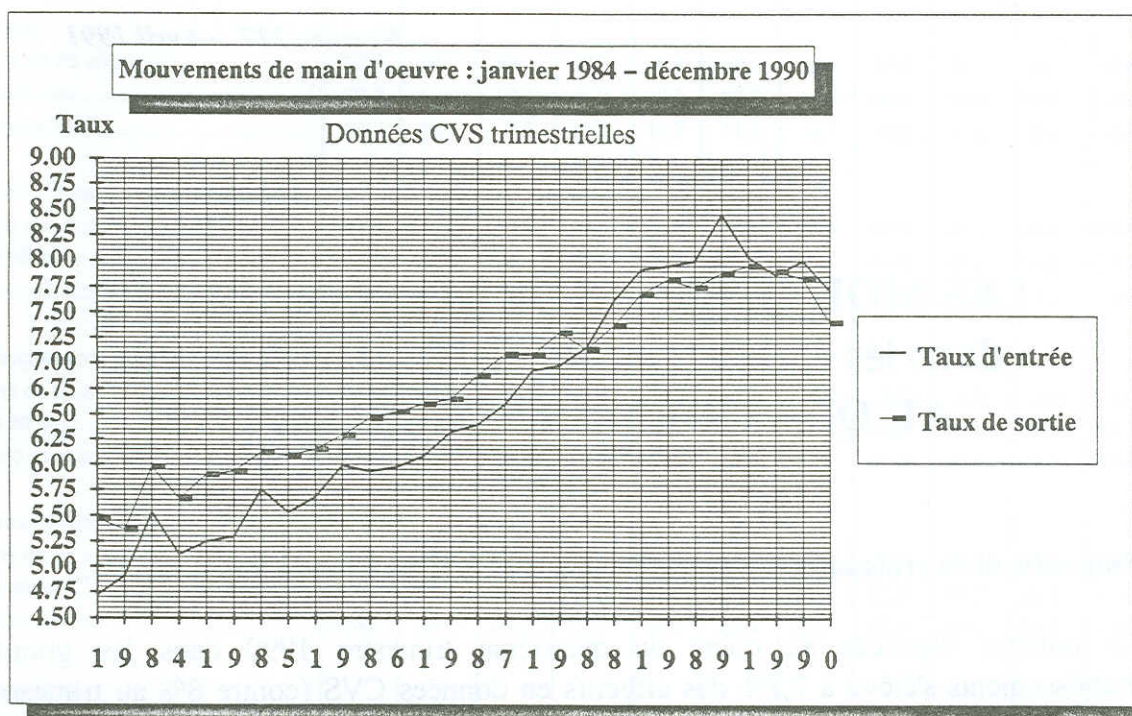
SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

et forte diminution des sorties pour fin de contrat.

Les sorties d'établissements qui représentent 7,4% des effectifs présents au cours de ce trimestre (contre 7,8% au troisième trimestre) sont aussi en net recul en raison essentiellement de la baisse importante des taux de sortie pour fin de contrat à durée déterminée. A noter également une relative stabilité des taux de sortie pour démissions et une légère reprise des licenciements économiques.

Au cours du quatrième trimestre 1990, l'emploi dans les établissements de 50 salariés et plus est encore bien orienté, principalement dans le Bâtiment Génie Civil et Agricole et le secteur Tertiaire mais les grands établissements industriels recommencent à perdre des emplois.



Note méthodologique

Chaque mois, les établissements du secteur industriel et commercial occupant au moins 50 salariés adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats de travail conclus ou résiliés durant la période.

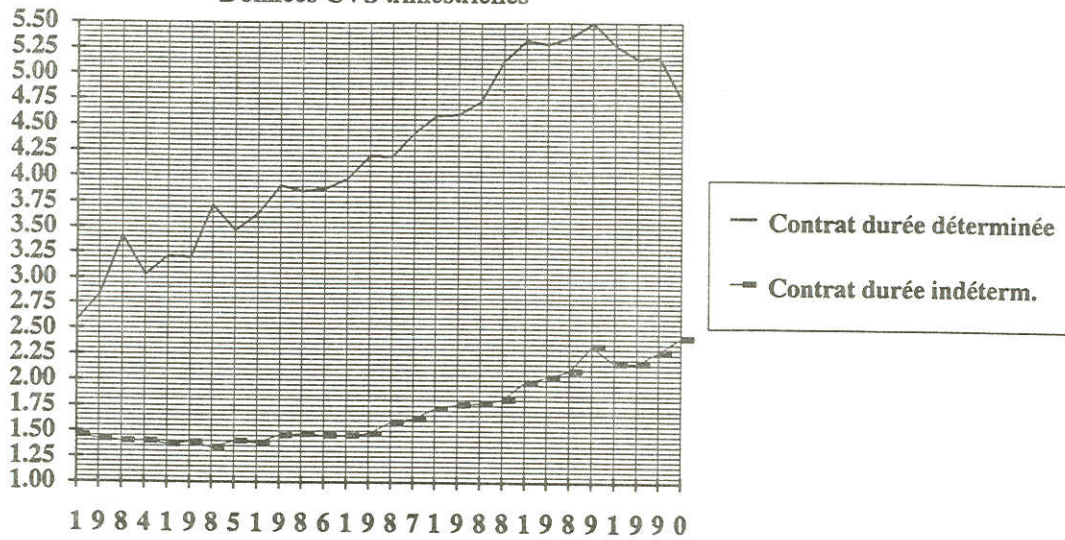
Relèvent de cette déclaration mensuelle des mouvements de main d'oeuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant aux secteurs privé industriel, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus les Administrations, les Collectivités locales, les principaux établissements publics (Charbonnages, SNCF...) et les établissements relevant de la Défense Nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte tenu du seuil de taille, il représente un peu moins de la moitié des 13.600.000 salariés correspondants. Etant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'Industrie que dans le Tertiaire Marchand ou le Bâtiment. La couverture de cette source est donc partielle.

Les établissements de 50 salariés et plus concernés par cette déclaration employaient environ 6.500.000 personnes au début de l'année 1990.

Pour des raisons de rapidité dans la mise à disposition de l'information la présente exploitation est faite sur 14 régions dont l'Île de France.

Evolution des taux trimestriels d'entrées sur CDD et CDI

Données CVS trimestrielles



Evolution des taux trimestriels de sortie selon les principaux motifs

Données CVS trimestrielles

